



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Affaire suivie par :FS

Paris, le 15/05/2024
Réf. : I

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que votre client a suivi les 8 et 9 août 2022 lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, le permis de conduire de votre client est valide et doté de huit points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le ministre de l'Intérieur
et des Outre-mer et par délégation,
l'adjointe au chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire**